



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mercredi onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

### Etaient présents :

**Ballainvilliers** : M-c. FARGEOT,  
**Breux-Jouy** : A RODRIGUES,  
**Cœur d'Essonne Agglomération** : G. KERVRAN, L. CHERFA, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, J. KLEIN, S. TANGUY, M. BARDIN, H. AUJALEU, S. COUSIN, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, G. PREAUX, F. CHOLLEY, V. DABADIE, N. DACHICOURT  
**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** : M-c. FARGEOT, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, S. ROISIN,  
**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix** : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, S. DELOGES, J-c. DESILE, T. SAULET,  
**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** : P. LE FLOC'H, V. HERVAS,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours** : D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. DETTMAN, F. VIVAT,  
**Courson-Monteloup** : D. CHAINTREUIL,  
**Dourdan** : L. LARREGAIN, B. PANOT,  
**Epinay-sur-Orge** : O. MARCHAU, M.I. LUTIER,  
**Fontenay-lès-Briis** : T. DEGIVRY,  
**Forge-les-Bains** : J. DETTMAN,  
**Grand Orly Seine Bièvre** : F. SAINT-PIERRE, S. LAIGNEAU,  
**La-Ville-du-Bois** : J. CARRE, S PERDREAU,  
**Le-Val-Saint-Germain** : S. OLLIVIER-HENRY,  
**Marcoussis** : S. ROISIN,  
**Monthéry** : M. BENEL, R. ZIANE,  
**Saint-Chéron** : J-c. DESILE,  
**Sermaise** : T. SAULET,  
**Vaugrigneuse** : F. VIVAT,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

### Etaient absents excusés (titulaires) :

**Angervilliers** : C. GIRARD-MINDEAU,  
**Breux-Jouy** : M. PETIT,  
**Cœur d'Essonne Agglomération** : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, F. ROUCHY, B. SPROTTI, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, P. LEVEAU, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,  
**Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne** : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,  
**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** : L. CASTAINGS, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,  
**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires** : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix** : F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,  
**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** : E. LAURENT, J. BURON, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDÉC,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours** : C. GIRARD-MINDEAU, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO,  
**Epinay-sur-Orge** : S. PANZANI,  
**Forge-les-Bains** : J. SALANON, P. VERGNIEUX,  
**Grand Orly Seine Bièvre** : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, A. MERRINA, J-m. VILAIN,  
**Grand Paris Sud** : F. OGBI P. RIO,  
**Janvry** : C. SCHOETTL,  
**La-Forêt-le-Roi** : M-a. GANGNEBIEN,  
**Linassay** : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,  
**Marcoussis** : S. LEGRAND, O. THOMAS,  
**Métropole du Grand Paris** : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,  
**Nozay** : C. FOURNES,  
**Pecqueuse** : C. DROUET,  
**Roinville-sous-Dourdan** : L. DUHAY,  
**Saint-Chéron** : D. NOUAILLES,  
**Saint-Cyr-Sous-Dourdan** : A. FONSECA,  
**Saint-Maurice-Montcouronne** : W. BERRICHILLO,  
**Sermaise** : M. HAUTEFEUILLE,  
**Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours** : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

**Nombre de délégués : 144**

**Présents : 54** (dont 14 avec double vote)

**Quorum : 72**

**Votants : /**

**Assistaient également :**

*Jean-Marc BOUCHY, Directeur général de services,*

*Stéphane SOL, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,*

*Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »,*

**PRINCIPALES DÉCISIONS**

- Absence de quorum, séance reportée au 23 décembre 2024

***Le quorum n'étant pas atteint, le président, François CHOLLEY, informe l'assemblée que le Comité syndical sera reconvoqué en seconde séance.***

***Le quorum n'étant pas atteint, le Président, François CHOLLEY, propose de dérouler les points à l'ordre du jour par respect des personnes qui se sont déplacées et afin de pouvoir échanger et répondre aux questions des présents. Après un sondage auprès des présents, une deuxième convocation pour l'assemblée générale sera envoyée pour une séance le 30 décembre 2024.***

*Madame Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
est désignée secrétaire de séance.*

### **Délibérations du Bureau syndical du 5 novembre 2024**

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **N°2024.42 :**

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE PROPOSEE PAR LE CIG GRANDE COURONNE PROTECTION COMPLEMENTAIRE 2024-2029 : autorise le Président à signer la convention de participation prévoyance proposée par le CIG Grande Couronne pour la protection complémentaire 2024-2029.

#### **N° 2024.43 :**

CONVENTION 2024/2025 AVEC L'ASSOCIATION AMITIE MADAGASCAR ILE DE FRANCE : autorise le Président à signer une convention avec l'Association Amitié Madagascar Ile de France qui prévoit le versement d'une subvention de 30 000€ euros sur l'exercice 2024.

#### **N° 2024.44 :**

AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONFIE A L'OPERATEUR SUEZ-EAU-FRANCE : autorise le Président à signer l'avenant N°3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre de l'Orge amont avec l'opérateur SUEZ Eau France.

#### **N°2024.45 :**

LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET ARTS ET NATURE EN VALLEE DE L'ORGE : autorise le Président à signer la convention financière avec la Région Île-de-France, dans le cadre de l'appel à projet de la 7<sup>ème</sup> édition du budget participatif écologique, et à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

#### **N°2024.46 :**

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REOUVERTURE DE L'ORGE ET D'AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS A JUVISY-SUR-ORGE : autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental de l'Essonne, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la Métropole du Grand Paris, de l'EPTB Seine Grands-Lacs, de l'Etat.

### **Décisions du Président prises le 14 novembre 2024**

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **N° 2024/51 :**

Vente d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé CA-904-YF.

#### **N° 2024/52 :**

Vente d'un véhicule Opel Corsa immatriculé BT-120-LL.

#### **N° 2024/53 :**

Vente d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé CL-504-VW.

#### N° 2024/54 :

Signature du contrat n° 24.035 concernant des prestations de nettoyage et de fourniture de consommables sanitaires pour les locaux du Syndicat de l'Orge, situés au 18 et 19 rue Saint-Arnoult à Ollainville avec la société Astic Nettoyage Dourdan domiciliée au 13b route de Dourdan 78730 Sainte-Mesme, selon les forfaits mensuels suivants :

- Locaux au 18 rue Saint-Arnoult – Ollainville : 1 051.60 € HT,
- Locaux au 19 rue Saint-Arnoult – Ollainville : 1 577.40 € HT .

#### N° 2024/55 :

Marché 24.013 : attribution du lot 1 « Vêtements de travail, chaussures de sécurité et EPI » à la société VANDEPUTTE SAFETY sise 45 rue de Villeneuve à RUNGIS (94573), et du lot 2 « Vêtements, EPI et chaussures d'élagage-bûcheronnage » de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture des vêtements de travail, chaussures de sécurité et EPI pour les agents du Syndicat de l'Orge à la société HEVEA sise au 1355 Chemin de la Malombre à MALATAVERNE (26780). Pour un montant de :

- lot n°1, le montant maximum est fixé à : 110 000 € HT
- lot n°2, le montant maximum est fixé à : 35 000 € HT

#### N° 2024/56 :

Déclaration sans suite du lot 2 « Restauration patrimoniale » du marché 24.019 de travaux de renaturation de la Sallemouille et de requalification de la promenade sur la Commune de Marcoussis.

#### N° 2024/57 :

Attribution des lots 1, 3 et 4 du marché 24.019 de travaux de renaturation de la Sallemouille et de requalification de la promenade sur la Commune de Marcoussis :

- Le lot 1 « Rivière » du marché de travaux de renaturation de la Sallemouille et de requalification de la promenade sur la Commune de Marcoussis est attribué à la Société CDES sise Chemin de l'Usine à LUZANCY (77138), pour un montant de 259 287,11 € HT.
- Le lot 3 « Voieries, revêtements et clôtures » du marché de travaux de renaturation de la Sallemouille et de requalification de la promenade sur la Commune de Marcoussis est attribué à la société Travaux public de l'Essonne sise au 2 rue Hélène Boucher à MARCOUSSIS (91460), pour un montant de 111 559,28 € HT.
- Le lot 4 « Eclairage public » du marché de travaux de renaturation de la Sallemouille et de requalification de la promenade sur la Commune de Marcoussis est attribué à la société SEIP IDF sise au 4 allée des devodes à Saulx les Chartreux (91160), pour un montant de 16 120,80 € HT.

\*\*\*\*\*

*Pierre-Jean LE BEC demande des précisions sur l'avenant numéro 3 de la DSP pour l'exploitation de la station d'épuration du Moulin Neuf signé avec SUEZ.*

*François CHOLLEY indique qu'il s'agit d'une prise en charge par le Syndicat des surcoûts liés aux charges d'électricité notamment de l'année 2023, les formules de révision de la DSP n'étant pas adaptées aux envolées des tarifs des dernières années. Le montant est de 325 000€ en un versement unique pour l'ensemble de la DSP.*

## **I. LA VIE DU SYNDICAT (VOIR DIAPORAMA)**

### **1 - Point sur les réunions qui se tiennent à la suite des crues d'octobre dernier**

*« La liste de toutes les réunions qui ont eu lieu et celles à venir est présentée. Les communes, les habitants et les différents acteurs sont rencontrés. »*

\*\*\*\*\*

### **2 - Pollution à la suite de la casse d'un réseau d'eaux usées bassin du Pivot à Limours**

Le réseau d'eaux usées s'est cassé parce qu'il s'est retrouvé suspendu à la suite des crues qui ont érodées les berges. Une installation provisoire de pompage des eaux usées a été installée puis les travaux définitifs de création du collecteur définitif sont aujourd'hui achevés.

\*\*\*\*\*

### **3 - Effondrement d'un bâtiment dans le cours d'eau busé à Limours**

*« François CHOLLEY explique que le sol d'une extension de pavillon s'est affaissé dans la Prédecelle sans l'obstruer. Les équipes du Syndicat et de la commune ont surveillé de près la situation afin que cela ne provoque pas d'inondation en amont. Cette situation fait suite aux crues d'octobre 2024 qui ont fait bouger les structures construites il y a plusieurs décennies sans précaution particulière.*

*Le statut juridique de ces constructions au-dessus du cours d'eau est incertain, construites à l'époque sans besoin d'autorisation alors qu'aujourd'hui cela serait strictement interdit. »*

\*\*\*\*\*

### **4 - Inauguration Saint Germain les Arpajon**

*« Afin de mettre en valeur l'achèvement de l'étude, un format original de restitution a été proposé : exposition et explication à la brasserie de Marcoussis. »*

\*\*\*\*\*

## **II. POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

### **1 BUDGET RIVIERE - BUDGET PRIMITIF 2025**

*Rapporteur : Thierry DEGIVRY*

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le BP rivière 2025.

\*\*\*\*\*

*« Pierre Jean LE BEC propose de regrouper les lignes ou de modifier les intitulés au sujet des actions contre les inondations. En effet, la ligne « lutte contre inondation » présente un montant de 130 000€ en 2025 et 0 en 2026, alors que de nombreuses autres actions se font par ailleurs comme l'action « Breuillet Port sud » non explicite.*

*Pierre Jean LE BEC s'interroge également sur la baisse indiquée des charges à caractère général de 145 000€ alors qu'il est évoqué des transferts vers le budget assainissement.*

*François CHOLLEY indique que d'importants efforts ont été faits sur les 2 budgets et qu'il s'agit d'une ventilation générale entre budget. Par ailleurs, les efforts et la vigilance sur les dépenses se font au quotidien même si les sommes sont inscrites au budget. »*

## 2 PROVISIONS 2024 – BUDGET RIVIERE

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les provisions 2024 du budget rivière.

## 3 COTISATIONS DES MEMBRES 2025

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer la cotisation des membres pour l'année 2025.

## 4 TARIFS DES BUREAUX D'ETUDES

Rapporteur : François CHOLLEY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs des bureaux d'études pour l'année 2025.

## 5 TARIFS DE REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS

Rapporteur : François CHOLLEY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs de refacturation des frais engagés des pollutions pour l'année 2025.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY indique que ces tarifs n'ont pas été à ce jour appliqués.*

*Camille BERTINE demande si cela n'a pas été fait pour la pollution à Marcoussis en juillet 2024 dont le pollueur avait été identifié.*

*François CHOLLEY indique que dans ce cas, l'OFB a pris en charge la procédure judiciaire et que c'est le juge qui fixera les montants de remboursement de frais. »*

\*\*\*\*\*

## 6 BUDGET COMPETENCES ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le BP compétences assainissement 2025.

\*\*\*\*\*

*« Sylvain TANGUY insiste sur l'absence de recettes par la PFAC au niveau de Grand Orly Seine Bièvre. C'est anormal.*

*François CHOLLEY rappelle que le GOSB n'a jamais répondu aux courriers et qu'il a fait bloquer les projets d'assainissement sur les antennes de ce secteur. »*

\*\*\*\*\*

#### 7 PROVISIONS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les provisions 2024 sur le budget assainissement.

#### 8 REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT – TAUX 2025

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement transport.

#### 9 REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION – TAUX 2025

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement épuration.

#### 10 REDEVANCE COLLECTE ASSAINISSEMENT – TAUX 2025

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement collecte.

#### 11 REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TAUX 2025

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement non collectif.

#### 12 REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : François CHOLLEY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les taux de redevances de l'Agence de l'Eau pour la performance du système d'assainissement collectif.

\*\*\*\*\*

*« Francis VIVAT constate que cela signifie plus la performance est mauvaise plus cela coute cher aux usagers.*

*François CHOLLEY indique que les attendus de la loi sont de motiver les acteurs de l'assainissement à être plus performants.*

*Pierre Jean LE BEC demande si on sait si le syndicat est performant.*

*François CHOLLEY dit que l'on reste prudent sur les projections, soit une performance moyenne. Le Syndicat est globalement performant mais les critères sont nombreux, et par exemple le Syndicat possède des stations d'épuration non conformes dont les reconstructions sont prévues en 2025 ou 2026, mais qui pèseront négativement sur la performance la première année. »*

\*\*\*\*\*

### 13 TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITE ET LES BRANCHEMENTS

Rapporteur : François CHOLLEY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs appliqués aux usagers pour les contrôles de conformité et les branchements.

### 14 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) POUR LES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES DOMESTIQUES (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) – TAUX 2025

Rapporteur : François CHOLLEY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les eaux usées domestiques et assimilées domestiques (communes pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence collecte sauf convention particulière).

### 15 BUDGETS RIVIERE ET COMPETENCES ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES ET DE CREANCES ETEINTES

Rapporteur : François CHOLLEY

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes sur les budgets rivière et compétence assainissement pour l'année 2025.

### 16 PRESENTATION DU BILAN QUALITE DE L'EAU 2023

Rapporteur : Camille BERTINE

Chaque année, le Syndicat de l'Orge réalise plusieurs campagnes de mesure pour évaluer la qualité de l'eau de l'Orge et de ses affluents.

Ces campagnes comprennent des inventaires de diatomées (algues unicellulaires), de macroinvertébrés aquatiques et de poissons, ainsi que des prélèvements d'eau pour des analyses physico-chimiques. L'ensemble de ces mesures et des indices associés permet de définir une classe de qualité pour chaque station : très bonne, bonne, moyenne, médiocre ou mauvaise.

En 2023, 11 stations ont été suivies par le Syndicat de l'Orge. Seule la station de l'Orge à Arpajon présente une bonne qualité. À l'inverse, la Sallemouille à Marcoussis, le Mort Ru à Villiers-sur-Orge et le Blutin à Brétigny-sur-Orge affichent une qualité mauvaise.

En complément, un suivi biennuel est réalisé par l'Agence de l'Eau. Les masses d'eau évaluées (cours d'eau) sont majoritairement classées comme étant de qualité moyenne à mauvaise. La Rémarde et l'Orge aval présentent les meilleures qualités (qualité moyenne), tandis que l'Orge amont et certains affluents, comme la Sallemouille et la Prédécelle, montrent une qualité fortement dégradée.

Ces résultats mettent en lumière l'efficacité des actions menées par le Syndicat de l'Orge, sur l'Orge aval et la Rémarde, qui affichent une qualité moyenne à bonne sur certains tronçons. Parmi ces efforts, on peut citer les travaux réalisés sur le réseau d'eaux usées, les effacements d'obstacles à la continuité écologique et la renaturation des cours d'eau.

Cependant, plusieurs pressions anthropiques importantes empêchent encore la majorité des cours d'eau d'atteindre le bon état écologique. Parmi celles-ci, on note :

- Une pollution diffuse liée au lessivage agricole, engendrant des apports d'intrants et de pesticides dans les cours d'eau.
- Les nombreux cours d'eau anciennement rectifiés, réduisant la diversité des habitats aquatiques.
- La présence de plans d'eau au "fil de l'eau", qui réchauffent, désoxygènent les eaux et les enrichissent en matière organique.

Il est essentiel que le Syndicat de l'Orge continue à cibler ces pressions anthropiques afin d'atteindre un bon état écologique des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le bilan qualité de l'eau 2023.

\*\*\*\*\*

*« Alberto RODRIGUES indique que le sujet majeur actuellement est plutôt la lutte contre les inondations bien que le sujet de la qualité soit important par ailleurs. Il espère que les actions qui doivent être mises en œuvre à la suite des inondations constituent une priorité pour le Syndicat.*

*Pierre Jean LE BEC s'étonne d'une très bonne qualité à Arpajon alors que la qualité est médiocre à Saint Germain lès Arpajon.*

*Sylvain LEGRAND demande des précisions sur les pollutions par les eaux usées et sur les pollutions agricoles.*

*Sur l'assainissement, François CHOLLEY indique que des campagnes actives de contrôles et de suivi des mises en conformité sont permanentes, par secteur, par type de bâtiments (particuliers, ZAC, bâtiments communaux, collectifs). Les diagnostics sont faits, assortis à des préconisations de travaux.*

*Pour les pollutions agricoles, Camille BERTINE indique que le Syndicat a achevé une importante étude à l'échelle du tout le bassin versant sur les ruissellements agricoles, notamment à l'origine des pollutions agricoles. Des préconisations par sous bassins versants ont été faites de manière précise telles que la création de haies, fossés, mares tampons ...*

*François CHOLLEY précise que ces actions sont efficaces contre les transferts de pesticides par exemple, mais aussi contre le ruissellement qui ont été un facteur très aggravant lors des dernières crues. Un agent du Syndicat accompagne les communes et les agriculteurs pour pouvoir mettre en place les premières opérations.*

*Jorg DETTMAN note la présence des anguilles. Est-ce le résultat de l'amélioration de la qualité de la Seine ?*

*Franck BOITTIN dit que la réduction des obstacles et la qualité de la Seine jouent en ce sens mais que le retrait des seuils et clapets sur l'Orge, dorénavant jusqu'à Arpajon, permet d'accroître leur présence.*

*Camille BERTINE rappelle que les migrations de cet animal sont incroyables car l'anguille se reproduit au large de la coté américaine dans la mer des sargasses. Il serait alors dommage qu'elle ne puisse survivre à cause d'une butée sur l'Orge.*

*Sylvain TANGUY demande que le lien soit fait entre la qualité mesurée et les points noirs de pollution identifiés sur lesquels travaille le Syndicat. La tâche sur ces points noirs est encore immense avec la nécessité de renforcer les contrôles de conformité en assainissement. Il est dommage qu'actuellement avec la baisse des cessions immobilières, qui imposent les certificats de conformité, il y ait une baisse de ces contrôles. »*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20h00

Le Président,

François CHOLLEY



SYNDICAT DE L'ORGE

La Secrétaire de séance,

Sylvie Ollivier Henry



SYNDICAT DE L'ORGE